

« Nous Jean, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque de Québec, après avoir vu la permission ci-dessus donnée par le Révérend Père général de l'ordre de Saint Dominique d'établir la confrérie du Saint Rosaire dans la paroisse de Sainte Marie Magdeleine, située au Cap de la Magdeleine, approuvons l'établissement de la dite confrérie en la dite paroisse avec tous les pouvoirs et privilèges : en foi de quoi avons signé et fait contre-signer par notre Secrétaire et scellé du sceau de nos armes. Donné à Québec ce 4 octobre 1697.

Par mon dit Seigneur

Jean, Evêque de Québec,

G. Serré de la Colombière, Prêtre.

Ce diplôme accordé à M. Paul Vachon, alors curé de la paroisse, a permis à celui-ci d'ériger la confrérie du Rosaire sans doute dans cette chapelle dont il est parlé dans le PLAN GÉNÉRAL de l'Etat présent des Missions du Canada fait en l'année 1683. Au titre *Cap de la Magdeleine*, on lit ce qui suit : « Le Cap de la Magdeleine est distant de Québec de 29 lieues, et une lieue des Trois-Rivières, situé le long du grand fleuve du côté du Nord. Cette paroisse a 3 lieues d'étendue, il y a 31 familles et 200 âmes, il y a une chapelle de bois de 30 pieds de long et large de 16 dédiée à Sainte Marie Magdeleine, sans presbytère. » (Mandements des Evêques de Québec, Vol. 1 page 123.)

Et pour remonter jusqu'à la construction de la dite chapelle il faut relire quelques phrases d'une « *INFORMATIO de statu ecclesie Novæ Franciæ ad sanctam sedem missa.* » Rapport de l'état de l'Eglise de la Nouvelle-France adressé au Saint-Siège. Ce rapport est daté du 21 octobre 1661.

Voici ce qu'il s'y trouve concernant le Cap de la Magdeleine, mentionné après les Trois-Rivières : « *Alia est habitatio hâc priori (les Trois-Rivières) leucâ inferior, quæ non multum impar existimatur, cum ad duas leucas in ripa fluminis magni sita extendatur, quam incolat numerosus quidem populus, terræ hujus mira, ut solet, fertilitate illectus. Ibi domum habent R. R. P. P. Societatis Jesu, et duobus jam ab annis Ecclesia fuit ibidem constructa D. Magdalencæ dicata, ad quam magno numero Silvestres confluunt undique homines.* » (Mandements